

Le verbe

I. Description

Le **verbe** est le mot essentiel de la langue. Il varie en **mode**, en **temps**, en **voix**, en **personne** (voir **personnes grammaticales**) et en **nombre**. Au participe passé il varie parfois en **genre**.

Une description complète du verbe doit prendre en compte tous ces éléments.

On distingue en premier les verbes **d'action** et les verbes **d'état**.

- Un verbe **d'action** exprime une **action faite** ou **subie par le sujet** (*Il lance une pierre. Il réfléchit. L'arbre est découpé.*).
- Un verbe **d'état** (sembler, paraître, devenir rester, demeurer, etc.) exprime un **état du sujet** (*Il semble triste.*).

Le verbe **d'action** peut se présenter sous deux (trois) aspects, selon la position du sujet par rapport à l'action que décrit le verbe, c'est ce que l'on appelle ses **voix**.

Il est à la **voix active** si le sujet fait l'action (*Pierre construit une maison*), il est à la **voix passive** si le sujet subit l'action (*Une maison est construite par Pierre*).

Certains grammairiens considèrent le verbe pronominal comme une **voix moyenne**. Certains verbes n'existent qu'à la forme (ou voix) pronominale (*se souvenir, s'écrier, s'abstenir, etc.*).

Après avoir cerné sa voix il faut préciser le **sens du verbe**. Pour un verbe **d'action**, on dira s'il est **transitif** ou **intransitif** (les verbes **d'état** ne sont pas transitifs, ils ont pour rôle de relier l'attribut au sujet, ce sont des verbes **attributifs**).

Pour un verbe pronominal il faudra préciser ses divers sens possibles : **réfléchi**, **réciroque**, **passif**, **subjectif** voir **pronominal**.

Quelle que soit sa voix un verbe à sept modes possibles " indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif, infinitif, participe, gérondif".

Après avoir défini le mode, il faut préciser :

- Le **temps** (présent, imparfait, futur, passé, plus-que-parfait).
- Les **personnes** et le **nombre** : première personne, deuxième, etc.
- Le **modèle de conjugaison**.
- Les tournure ou forme du verbe, on distingue les tours : **affirmatif**, **interrogatif**, **interro-négatif** (*Il mange. Mange-t-il? Ne mangera-t-il pas?*).

La construction peut être **personnelle** ou **impersonnelle**. Certains verbes sont essentiellement impersonnels (les verbes décrivant des phénomènes météorologiques + il **fait**, il **s'agit**, il **appert**). De nombreux autres peuvent se construire des deux manières (*Un accident m'est arrivé, Il m'est arrivé un accident*).

Conjugaison

Les verbes se divisent en trois grands groupes de conjugaison selon la finale qu'ils présentent à l'infinitif et au participe présent.

1er groupe = "er" sur le modèle de **aimer**.

2e groupe = "ir" sur le modèle de **finir**.

3e groupe = tous les autres verbes "oir", "re", le verbe "aller", et les "ir" sur le modèle de "sentir".

Le 1er groupe compte 90% des verbes existant en français, la conjugaison de ce groupe est **régulière** (sans exceptions). La grande majorité des verbes nouveaux (*radiographier, atomiser, etc.*) sont créés sur le modèle de "aimer", **1er groupe**.

Le second groupe comprend quelque trois cents verbes qui sont de **type régulier**. Sur le modèle de "finir", participe présent en "-issant" et indicatif présent en "-is".

Le 3e groupe comprend en plus de "aller", une trentaine de verbes en "ir" sur le modèle de "sentir", dont le participe présent se termine en "-ant", une trentaine en "-oir" (*recevoir*), et une centaine en "-re". C'est le **groupe des exceptions et des verbes irréguliers**.

II. Temps du verbe

On appelle "**temps du verbe**" les formes par lesquelles le verbe situe l'action sur la ligne du temps, **passé - présent - futur**.

Cette précision temporelle est donnée, soit par rapport au moment de l'écriture ou de la parole, soit par rapport à une indication de contexte (*hier, la semaine prochaine, etc.*), soit par rapport à un autre verbe de la phrase.

On parle parfois de **temps absolu** quand l'action est datée par rapport au moment de la parole et de **temps relatif** lorsqu'elle est datée par rapport à un autre événement.

Chaque mode possède plusieurs temps. Le gérondif n'en a qu'un, tandis que l'indicatif, le plus riche, en compte huit.

L'indicatif, par exemple, peut être au : présent, passé **composé**, imparfait, passé **simple**, plus-que-parfait, futur **simple**, passé **antérieur**, futur **antérieur**.

L'impératif, uniquement au présent et au passé.

On distingue les **temps simples**, formés du verbe seul - radical et désinence (*Il chante, il chantait, il chantera, etc.*), les **temps composés** formés du verbe au participe passé et d'un auxiliaire au temps simple (*Il a chanté, il avait chanté, il eut chanté, etc.*), les **temps surcomposés** (rares) formés d'un auxiliaire à un temps composé et du verbe au participe passé (*Il a eu chanté, il avait eu chanté, il aurait eu chanté*).

1. Passé

Sur la droite du temps le verbe peut indiquer que l'action qui se passe au moment de la parole se déroule dans le **passé**, le **présent** ou le **futur**.

Cette précision temporelle est donnée, soit par rapport au moment de l'écriture ou de la parole, soit par rapport à une indication de contexte (*hier, la semaine prochaine, etc.*), soit par rapport à un autre verbe de la phrase. On parle parfois de **temps absolu** quand l'action est datée par rapport au moment de la parole et de **temps relatif** lorsqu'elle est datée par rapport à un autre événement.

Les temps du passé sont :

- **imparfait** (*je mettais*) : indique un fait se déroulant dans le passé mais n'offrant d'intérêt ni par son origine, ni par sa fin (voir aussi, plus précisément, imparfait);
- **passé simple** (*je mis*) : exprime un fait entièrement achevé dans le passé;
- **passé composé** (ou passé indéfini) (*j'ai mis*) : exprime un fait entièrement achevé dans le passé mais pouvant avoir, avec le moment où l'on parle, quelques relations;
- **plus-que-parfait** (*j'avais mis*) : exprime un fait achevé par rapport à un autre fait lui aussi passé;
- **passé antérieur** (*j'eus mis*) : exprime un fait accompli, soit par rapport à un autre fait passé, soit par rapport à un complément de temps situant une marque dans le passé (la semaine dernière, hier...).

2. Présent

Le présent, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps **passé - présent - futur**, le présent indique que l'action qu'exprime le verbe est **en train de se dérouler** (*Il mange en ce moment*).

Selon le mode : **doute, interdit, éventualité, réalité**, on utilisera le **présent de l'indicatif**, du **subjonctif**, du **conditionnel**, de **l'impératif**, etc. (voir modes).

Au sens strict, le présent indique que le fait a lieu au moment même de l'écrit ou de la parole. Mais celui qui parle, celui qui écrit, peut se projeter n'importe où sur la ligne du temps, il peut étendre l'instant de la parole et le faire déborder en arrière sur le passé, en avant sur l'avenir.

Le présent, dans ces emplois particuliers, peut alors exprimer diverses nuances :

- **une action habituelle** - présent d'habitude : *Il travaille le soir* ;
- **un fait passé** - présent de narration : Alexandre le Grand se dirige alors vers l'Orient ;
- **une vérité générale** : *Le soleil se lève à l'Est* ;
- **un fait futur après "si" conditionnel** : *Si tu parles le groupe est perdu* ;
- **un fait futur présenté comme certain** : *Un mot de plus, je sors!* ;
- **un fait qui déborde légèrement soit dans le passé, soit dans le futur** : *Il nous quitte à l'instant. Il revient tout de suite.*

3. Futur

Le futur, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps : **passé - présent - futur**, le futur indique que l'action qu'exprime le verbe se déroulera plus tard (*Il mangera tout à l'heure*).

Le futur appartient au mode indicatif, celui-ci est le mode du fait, de la certitude, de la déclaration, du jugement, de la croyance, etc. A l'intérieur de ce mode, le futur indique diverses situations par rapport au temps de l'action.

1. **le futur simple** (Nous paierons. Vous apprécierez) indique un **fait à venir au moment de la parole** (La semaine prochaine nous partirons en congé).

Il s'utilise parfois à la place de l'impératif qui lui aussi concerne le futur (*Sortez! Vous voudrez bien sortir.*).

On l'emploie à la place du présent de l'indicatif pour atténuer l'expression (*Je vous demande de régler votre dette. Je vous demanderai de régler votre dette.*).

2. **le futur antérieur** : indique qu'**une action sera passée lorsqu'une seconde arrivera** (*Dès que tu auras fini, nous partirons*) ou qu'**une action sera passée dans le futur** (*A ce moment-là, il aura fait des progrès*).

Il s'utilise aussi pour atténuer l'expression ou pour indiquer, dans un renversement de temps, le caractère pittoresque, exceptionnel, d'un fait déjà accompli (*C'est impossible ! Vous aurez mal compris. Nous sommes perdus, c'est le concierge qui nous aura vendus*).

3. Imparfait

L'imparfait est parfois dit "le présent du passé". Il exprime une action en cours dans le passé, au moment où une autre action, elle aussi passée, se produit. L'imparfait ne décrit ni le début, ni la fin de l'action en cours (*Comme j'arrivais, j'entendis un grand bruit*).

Il peut exprimer des nuances très proches du présent de l'indicatif :

- une action située à un moment précis du passé - imparfait narratif (*En mars 1871, Paris était en flammes*);
- une action qui dure - dans le passé (*Le vent soufflait et emportait les nuages*);
- une action habituelle - imparfait d'habitude (*Le colonel soupait à 8 heures et partait rendre visite à Mme Lupin*);
- un futur proche d'un passé (*Nous avons appris que tu partais demain*).

D'autres nuances résultent du contexte (un fait possible, une supposition, etc.). L'imparfait s'emploie très souvent pour atténuer une demande ou pour marquer la politesse (*Je voulais vous demander... Vous désiriez...*).

4. Plus-que-parfait

Le plus-que-parfait est un temps du mode indicatif et du mode subjonctif. Le plus-que-parfait indique un fait **passé** (c'est donc un temps du passé), ce fait est **antérieur** à un autre fait, passé lui aussi. Peu importe le délai écoulé entre les deux faits.

Dès l'ouverture de la porte nous avons compris.

Dès l'année 1968, cela fait maintenant près de trente ans, nous avons compris.

Lorsque le fait au plus-que-parfait est en rapport avec un fait décrit par un second verbe, celui-ci est à l'imparfait, au passé simple, ou au passé composé.

Il venait une bonne odeur de soupe car la maîtresse de maison avait commencé le repas.

Il crut que nous étions d'accord car nous avions souri à ses propositions.

Le plus-que-parfait s'utilise parfois dans une volonté d'atténuation en rejetant dans le passé un fait présent.

On sonne. J'ouvre la porte, et vois Pierre qui me dit : "j'étais venu vous rappeler votre promesse".

Après un "si" conditionnel, on emploie obligatoirement le plus-que-parfait si le fait est dans le passé.

Si tu m'avais prévenu, je ne serais pas parti.

Remarquez que le verbe de la principale est au passé du conditionnel.

Le plus-que-parfait a un temps surcomposé, peu employé, et la plupart du temps, uniquement si le verbe de la principale est lui-même au plus-que-parfait.

S'il lui avait eu fait visiter un lieu qu'il connaissait, il lui aurait dit.

III. Les modes verbaux personnels et impersonnels

Les modes représentent la manière dont l'action exprimée par le verbe est conçue et présentée. L'action peut être mise en doute, affirmée comme réelle, éventuelle, etc.

Quelle que soit sa voix (active, passive ou pronominale) un verbe a **sept modes possibles**.

- l'**indicatif** présente l'action comme réelle;
- le **subjonctif** présente l'action comme désirée, envisagée ou douteuse;
- le **conditionnel** présente l'action comme éventuelle;
- l'**impératif** présente l'action comme un ordre;
- l'**infinitif** dit, sans plus, ce qu'est cette action;
- le **participe** exprime l'action comme le ferait un adjectif;
- le **gérondif** indique une circonstance (c'est la forme adverbiale du verbe).

L'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif sont des **modes personnels**, c'est-à-dire qu'ils admettent la distinction des personnes grammaticales (je, tu, les hommes...).

L'infinitif, le participe et le gérondif sont des **modes impersonnels** qui n'admettent pas la distinction des personnes grammaticales. Pour le mode du verbe dans la proposition subordonnée, voir locutions conjonctives et mode.

1. Indicatif

Quelle que soit sa voix (active, passive, pronominale) un verbe a sept modes possibles (voir modes). L'**indicatif est essentiellement le mode du réel**. Il s'emploie dans les **phrases énonciatives, les phrases interrogatives et les phrases exclamatives**. C'est le mode le plus riche en temps (le plus pauvre, le gérondif n'a qu'un seul temps : *En marchant. En rêvant*), l'indicatif en a huit : quatre simples et quatre composés :

le présent	le passé composé
l'imparfait	le plus-que-parfait
le passé simple	le passé antérieur
le futur simple	le futur antérieur

Tous ces temps donnent lieu à des entrées que vous pouvez consulter en cas de besoin.

2. Subjonctif

Quelle que soit sa voix (active, passive, pronominale), un verbe a sept modes possibles (voir modes). Le **subjonctif** est essentiellement le mode de la subordination, de l'indécision, du doute, du fait pensé. C'est aussi le mode le plus délicat d'emploi.

Il a quatre temps qui vont deux par deux : **présent et passé, imparfait et plus-que-parfait**.

- le **présent** exprime aussi bien le futur (Je veux que tu écrives la préface au mois de mars de l'année prochaine).
- le **passé** exprime l'antériorité par rapport au moment actuel (Je veux qu'il ait connu le second personnage au moment où il abandonne son travail).
- le **plus-que-parfait** exprime l'antériorité par rapport à l'imparfait (*Je voulais que tu eusses connu mon enfance*).

Le subjonctif se rencontre en proposition principale ou indépendante, il exprime un **ordre ou une défense** (*Qu'il sorte! Qu'il ne touche pas mes livres.*), un **souhait** (*Puissez-vous prendre la bonne décision*), une **supposition** (*Qu'il ait la santé et nous pourrions compter sur lui*), une **concession** (*Qu'il ne l'ait pas fait exprès, voilà qui ne nous avance guère*).

En proposition subordonnée le subjonctif s'emploie après des verbes de forme impersonnelle marquant la nécessité, le doute, le désir, etc. Après "**que**" introduisant une subordonnée complément d'objet mise en tête de la phrase. Après des verbes d'opinion, de déclaration, de perception quand le fait est simplement envisagé. Dans de nombreuses subordonnées circonstancielles. Cet usage du subjonctif est traité sous diverses entrées et nous vous conseillons de lire, en cas de besoin, locutions conjonctives et mode, "que" indicatif ou subjonctif, ainsi que la concordance des temps.

3. Conditionnel

Le conditionnel est un mode du verbe, c'est une façon de concevoir et de présenter l'action. Le **conditionnel présente l'action (au sens large) qu'indique le verbe, comme éventuelle ou dépendante d'une condition - exprimée ou non.**

Il viendrait si nous l'invitions.

Il mangerait trop.

Il peut marquer :

- un fait futur et possible à certaines conditions.
(*S'il me le demandait, j'irais*);
- un fait présent ou même passé qui ne s'est pas réalisé.
(*S'il était grand il serait plus fort que toi*).

En dehors des cas d'emploi stricts, on utilise souvent le conditionnel pour **atténuer une affirmation** (*Je voudrais encore un peu de café. Il y aurait eu une crise importante dans le groupe*). Il exprime parfois l'**indignation ou l'étonnement** (*Quoi! Vous vous dédiriez pour si peu!*). Il indique encore un **fait imaginaire**, à la manière des enfants (*Tu serais le gendarme et moi je serais le voleur*).

4. Impératif

L'impératif est le mode **des phrases injonctives**, il exprime l'**ordre** (tour affirmatif : *Fuyez!*) ou la **défense** (tour négatif : *Ne bougez pas*).

C'est le plus pauvre des quatre modes personnels : il n'a que trois personnes grammaticales et pas de pronom sujet (2e du singulier : *mange*, 1re du pluriel : *mangeons*, 2e du pluriel : *mangez*).

L'impératif n'a que **deux temps** : **présent** (temps simple : *cours, courons, courez*), **passé** (temps composé, très limité d'emploi : *aie couru, ayons couru, ayez couru*).

Des **trois voix** : active, passive, pronominale, **seule la voix active accepte le temps du passé.**

Certains verbes sont défectifs à l'impératif (*pouvoir, devoir*).

Notez : la 1re personne du pluriel peut signifier une 2e personne du singulier (politesse) ou du pluriel (plusieurs personnes) et même une 1re du singulier si le scripteur s'exhorte lui-même (*Allons, dépêchons mon ami. Allons, dépêchons jeunes gens. Allons-y!*). Voir personnes grammaticales.

Les verbes du 1er groupe forment la 2e personne de l'impératif présent en "**e**" (*mange, saute, chante*). Les verbes des 2e et 3e groupe forment la 2e personne en "**s**" (*finis, cours, bois*). Voir conjugaison. Les exceptions suivantes provoquent parfois des erreurs : "**cueillir, accueillir, recueillir, souffrir, tressaillir, recouvrir, couvrir, découvrir, ouvrir, entrouvrir, assaillir, offrir**" forment leur finale en "**e**" et non en "**s**".

5. Infinitif

L'infinitif est souvent appelé la forme nominale du verbe. C'est la forme la plus simple de l'expression verbale : avec le participe et le gérondif, il est l'un des trois modes dits impersonnels. **Il ne porte ni l'indication de nombre ni l'indication de personne** (*manger, boire, danser, dormir*)

1. **Infinitif comme nom** : il peut avoir toutes les fonctions du nom.
2. **Infinitif comme verbe** : il peut conserver toute sa valeur de verbe et être le noyau d'une proposition, celle-ci est alors dite infinitive (*Il ne sait pas où passer la soirée*). Mais on peut aussi le trouver comme noyau d'une principale.

Dans une proposition principale (ou indépendante) il exprime :

- l'**ordre ou la défense**, il est alors proche de l'impératif (*Ne rien jeter par la fenêtre*);

- l'**interrogation** ou l'**exclamation** (*Que faire ?*);

- l'**affirmation** (Et les enfants de pleurer).

Dans une subordonnée, complétive ou relative, il est la plupart du temps en position de complément d'objet (*Il écoute son fils jouer du piano*). Il faut pour cela que l'infinitif ait son sujet propre.

6. Participe

Le participe est la forme adjectivale du verbe. Sous cette forme le verbe "participe" de la nature de l'adjectif (*Des fleurs séchées. Des enfants obéissants*). On distingue le participe passé (forme en "é", "i", "u") et le participe présent (forme en "ant").

Accord du participe passé (cas d'invariabilité)

Les participes passés "**attendu, compris, non-compris, y compris, entendu, excepté, ôté, ouï, passé, supposé, vu**" sont invariables quand ils sont placés devant le nom ou le pronom, ils sont alors considérés comme des prépositions.

Attendu son incapacité, il faut le protéger.

Compris les indemnités, la somme est suffisante.

Ôté les observations personnelles, le reste est correct.

Ouï les témoins, l'affaire semble claire.

Ces mêmes participes, placés après le nom, **s'accordent** normalement.

Les indemnités comprises, la somme est suffisante.

Les observations personnelles ôtées, le reste est correct.

Les témoins ouïs, l'affaire semble claire.

Notez : Si la position du participe résulte d'une simple inversion, il faut l'accorder :

Ces sommes, déjà comprises au compte précédent, ne figurent pas ici.

L'inversion du **membre de phrase** entre virgules, n'a aucune influence sur l'accord.

Déjà comprises au compte précédent, ces sommes ne figurent pas ici.

7. Gérondif

Le **gérondif** est la forme du participe présent. Il est, la plupart du temps, précédé de "en". Il exprime, par rapport au verbe principal, une action simultanée (*Il marche en rêvant*). Parfois, le participe présent est précédé de "aller" et indique la continuité ou la progression (*Ils vont chantant. La peur va croissant, etc.*).

Normalement, le gérondif doit se rapporter au sujet du verbe principal (*En attendant le plaisir de vous rencontrer, veuillez recevoir...* "veuillez" est la seconde personne de l'impératif présent, ce n'est pas cette personne qui attend, le sujet doit normalement être repris *En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir...*).

IV. Voix active et voix passive

On appelle "**voix**" les formes que prend le verbe pour exprimer le rôle du sujet dans l'action. On distingue traditionnellement la **voix passive** et la **voix active**. (Certains grammairiens considèrent le verbe pronominal comme une voix **moyenne**, d'autres le considèrent comme un cas particulier de la **voix active**).

Dans la **voix active**, le **sujet fait l'action** (*Pierre mange du pain*). Dans la **voix passive**, le **sujet subit l'action** (*Le pain est mangé par Pierre*).

La **voix passive** et la **voix active** représentent donc des types de constructions. On peut, lorsque le verbe est transitif direct, exprimer les mêmes idées en utilisant l'une ou l'autre voix.

Le maçon construit la maison.

La maison est construite par le maçon.

Comme on le remarque, les mêmes mots dans la phrase n'ont pas les mêmes fonctions :

- Le **groupe nominal "le maçon"**, **sujet** dans la **voix active**, est devenu **complément d'agent** dans la **voix passive**.

- Le groupe "la maison", **COD** dans la **voix active**, est maintenant **sujet**.

- Le verbe aussi a changé de forme, il est maintenant à une **forme composée**.

La transformation passive peut servir (la plupart du temps mais, hélas, pas toujours) à définir si un verbe est transitif direct. **Seuls les verbes transitifs directs acceptent la transformation passive** (exceptions : obéir, désobéir, pardonner). Elle permet parfois de trouver le complément d'objet direct. **Le complément d'objet direct du verbe actif devient le sujet du verbe passif**.

V. Personnes grammaticales

Le verbe varie en personne, c'est-à-dire qu'il change sa terminaison selon que le sujet est à la **première personne** (*je chante*), à la **deuxième personne** (*tu chantes*) ou à la **troisième personne** (*ils chantent*).

Parmi les sept modes possibles d'un verbe (indicatif, conditionnel, impératif, etc.), trois modes n'acceptent pas la variation selon les personnes, il s'agit de l'infinitif (chanter), du participe passé (chanté/e), du gérondif (chantant).

Ces modes sont dits **impersonnels**.

- **La première personne** représente celui qui parle ou qui écrit (*Je partirai demain*). Au pluriel, la première personne représente un **ensemble** dans lequel se comprend celui qui parle ou écrit (*Nous partirons demain*).

- **La deuxième personne** représente le destinataire, auditeur ou interlocuteur (*Tu partiras demain*). Au pluriel la deuxième personne représente un **ensemble** d'interlocuteurs (*Vous partirez demain*).

- **La troisième personne** représente l'être ou la chose dont on parle (*Il partira demain. Cet homme partira demain*). Au pluriel, la troisième personne représente des êtres ou des choses dont on parle.

Bien entendu, les personnes peuvent se confondre, soit que celui qui parle s'adresse à lui-même (*Je me dis : "pourquoi tu as fait cette bêtise!"*), soit que le locuteur utilise un **"nous"** de politesse ou de majesté (*Nous avons étudié de nombreuses sources...*, le **"nous"** ne représentant qu'une personne), soit encore qu'il s'adresse à son interlocuteur en utilisant un **"vous"** de politesse.

VI. Auxiliaires et semi-auxiliaires

Les verbes auxiliaires sont des verbes qui "aident" à la conjugaison d'autres verbes en formant les temps composés (*Il a dormi. Nous avons crié*). Voir temps (du verbe).

Les principaux auxiliaires sont **"être"** et **"avoir"**.

A côté de ces deux auxiliaires principaux, certains verbes qui servent à exprimer des nuances dans la conjugaison **"faire"**, **"venir"**, **"aller"**, **"devoir"**, **"laisser"**, etc. sont qualifiés de **semi-auxiliaires**. (*Il va partir. Nous irons vous voir. La montagne doit être enneigée.*)

1. se conjuguent avec "être" :

- les temps composés de tous les verbes pronominaux;
- les temps composés de certains verbes intransitifs "aller, devenir, éclore, entrer, mourir, naître, rester, sortir", etc.;
- la voix passive.

2. se conjuguent avec "avoir" :

- les verbes "avoir" et "être";
- les verbes transitifs;
- la plupart des verbes intransitifs;
- tous les verbes impersonnels.

VII. Verbes particuliers

Verbes défectifs

Les verbes défectifs sont les verbes qui ne sont pas utilisés à certains temps ou à certaines personnes.

Exemples :

Accroire ne s'emploie qu'à l'infinitif;

Assavoir ne s'emploie qu'à l'infinitif;

Bienvénir ne s'emploie qu'à l'infinitif;

Apparaître donne lieu à une seule forme "il apparaît";

Bruire ne possède que les formes : "il bruit, ils bruissent, il bruissait, ils bruissaient, qu'il bruisse, qu'ils bruissent, bruissant".

Accord des verbes impersonnels

Les verbes impersonnels sont des verbes uniquement employés à la troisième personne du singulier (*Il pleut*). Ils sont dits impersonnels car le sujet "il" ne désigne rien (aucun être, aucune chose).

Certains verbes sont impersonnels de manière **habituelle** (*Il pleut, Il neige*), ce sont les verbes décrivant des **phénomènes météorologiques**, d'autres le sont de manière **occasionnelle**.

Un grand nombre de verbes personnels peuvent, en effet, se construire impersonnellement.

Des choses bizarres lui sont arrivées.

Il lui est arrivé des choses bizarres.

Les verbes impersonnels ou les verbes personnels construits impersonnellement peuvent avoir un **sujet apparent "il"**, et un **sujet réel** postposé (*Il lui est arrivé des choses bizarres*) ce sont *des choses bizarres* qui sont arrivées à "il". Voir sujet apparent, sujet réel.

Règle : Les verbes impersonnels ou les verbes personnels construits impersonnellement **s'accordent toujours avec le sujet apparent "il"**.

Verbes pronominaux

Les verbes pronominaux sont ceux qui sont accompagnés d'un pronom reprenant le sujet (*Je me lave. Tu te dépêches. Il se regarde. Nous nous regardons. Vous vous levez*). Le pronom qui reprend le sujet est dit **pronom conjoint**.

De très nombreux verbes peuvent exister aux trois voix (voix active : *Je regarde*, voix passive : *je suis regardé*, voix moyenne : *je me regarde*). Certains n'existent qu'à la voix passive, certains, enfin, n'existent qu'à la voix **pronominale** (*se souvenir*, *se repentir*, etc.), ce sont les verbes **essentiellement pronominaux**.

Le pronom **conjoint** qui reprend le sujet est tantôt analysable, tantôt vague et sans fonction précise. Parmi les pronominaux à pronom conjoint analysable on distingue les **réfléchis** et les **réciroques**. Lorsque le pronom conjoint est vague et inanalysable on distingue les **passifs** et les **subjectifs**.

1. **les réfléchis** indiquent que le sujet (ou les sujets) exerce une action sur **lui-même** (*Il se lave. Il se rase. Il se regarde. Elle se parle, etc.*). Le pronom conjoint peut alors être COD ou COI (COD = *Il se lave*. COI = *Elle se parle*).
2. **les réciroques** indiquent que les sujets (collectif ou pluriel) exercent une action **l'un sur l'autre** (ou les uns sur les autres) et **réciroquement** (*Ils s'appellent. Ils se cherchent. Vous vous parliez. Ils se regardent. etc. ...*).
3. **les passifs** indiquent que le sujet subit l'action mais que l'être ou la chose qui accomplit cette action (l'**agent**) n'est pas nommé (*La ville se voit de loin. Il s'appelle Pierre. L'or s'achète cher, etc.*).
4. **les subjectifs** : le pronom est un élément **totalemt incorporé au verbe**. Il s'agit surtout de verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale (*s'accouder, s'écrouler, se méfier, s'exclamer, s'écrier, etc.*). Ces verbes sont dits **essentiellement pronominaux**.

On trouve aussi dans cette catégorie, des verbes existant à la voix active mais avec une signification différente (*S'apercevoir = se rendre compte, apercevoir = voir. S'oublier = ne plus penser à soi, oublier = omettre*).

Un verbe peut avoir les quatre nuances : **réfléchi** (*Il s'aperçoit dans la glace*), **réciroque** (*Ils s'aperçoivent sur la place*), **passif** (*La ville s'aperçoit de loin*), **subjectif** (*Il s'aperçoit de son erreur*).

Les nuances des verbes pronominaux sont importantes pour l'accord des participes passés.

Accord du participe passé des verbes pronominaux

Les verbes pronominaux se conjuguent avec l'auxiliaire "**être**". Mais certains pronominaux dits "**réfléchis**" (le sujet fait l'action sur lui-même : *Il se lave*) et "**réciroques**" (plusieurs sujets font l'action les uns sur les autres : *Ils se réconcilient*) sont parfois **transitifs directs** et assimilés avec les verbes se conjuguant avec l'auxiliaire "**avoir**" (accord avec le complément d'objet direct si celui-ci précède).

Devant les pronominaux **réfléchis** et **réciroques** il convient de chercher et de situer le complément d'objet direct. Celui-ci peut être :

- le **pronom réfléchi** : *Elle s'est blessée* = Elle a blessé qui ? (le verbe est traité comme s'il était conjugué avec "avoir", donc la question se pose avec l'auxiliaire "avoir"), elle a blessé qui ? = "**se**" mis pour elle-même = COD placé avant = **accord**.
 - un élément **autre que le pronom réfléchi** : celui-ci peut être placé après et il n'intervient pas dans l'accord (*Elle s'est blessé la main*). Mais il peut être placé avant et force l'accord (*La main qu'elle s'est blessée*).
- S'il n'y a pas d'objet direct le participe est invariable** (*Ils se sont succédé*, par exemple, répond à la question "à qui?" c'est un objet indirect).

Notez : les règles et les exceptions concernant l'accord du participe passé conjugué avec "**avoir**", s'appliquent pour les pronominaux réciroques et réfléchis : en particulier, lorsque le verbe est précédé d'un collectif ou nom de fraction, lorsqu'il est en rapport avec "le peu", précédé de "en", suivi d'un infinitif, etc.

En dehors des cas ci-dessus qui concernent les réfléchis et les réciroques, **le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet**. Soit que le pronom réfléchi ne soit pas analysable, soit que le verbe soit **transitif indirect** ou intransitif.

Elles se sont échappées.

Ils se sont repentis.

Ces fruits se sont bien vendus.

etc.

Verbes transitifs et intransitifs

Le verbe est certainement le mot le plus important de la phrase et il fait l'objet de nombreuses descriptions. La première consiste à savoir s'il s'agit d'un verbe **d'action ou d'état**.

Le verbe exprime, en effet, essentiellement, **une action faite ou subie par le sujet** - ce sont les verbes d'action (*Le feu brûle. Pierre chante, etc.*), ou **un état du sujet** - ce sont les verbes d'état (*Le feu est mort. Pierre semble malade*).

Les verbes d'action peuvent se présenter sous trois aspects : **voix active** si c'est le sujet qui fait l'action (*Le feu brûle. Pierre chante.*), **voix passive** si le sujet subit l'action (*Le bois est brûlé. La chanson est chantée.*), **voix pronominale** lorsque le sujet est repris par un pronom personnel complément (*Je me suis brûlé. Le feu s'est éteint*).

Après avoir défini la voix du verbe il faut préciser son sens. **Un verbe actif peut être transitif ou intransitif** (la voix pronominale donne lieu à d'autres nuances. Voir pronominal. La voix passive ne donne pas lieu à cette distinction).

- Un verbe transitif est un verbe accompagné d'un complément d'objet (*Il mange une pomme. Il boit du vin. Il parle de son enfance*).
- Un verbe intransitif est un verbe qui n'est pas accompagné d'un complément d'objet (*Il mange. Il boit. Il partira à l'aube. Il mangera bientôt*).

Parmi les verbes transitifs certains sont accompagnés d'un complément d'objet direct (construit, directement sans préposition) ils sont, alors, dits **transitifs directs**, d'autres sont accompagnés d'un complément d'objet indirect (construit indirectement, à l'aide d'une préposition) et ils sont dits **transitifs indirects**. (Comparez : *Il évoque son enfance* = transitif direct. *Il se souvient de son enfance* = transitif indirect.)

La plus grande partie des verbes actifs sont tantôt transitifs (directs ou indirects) tantôt intransitifs - c'est-à-dire qu'ils peuvent être construits avec ou sans complément. Mais quelques-uns sont transitifs ou intransitifs de nature, essentiellement, c'est-à-dire qu'ils exigent ou ne peuvent pas être construits avec un complément.

Suivant le verbe utilisé le complément d'objet sera donc obligatoire, interdit ou facultatif.

VIII. Participe présent

Participe présent et adjectif verbal

Si le participe passé, dans son emploi d'adjectif ne diffère pas de forme d'un emploi à l'autre, il n'en va pas de même pour le participe présent.

Le participe présent (forme en "-ant" du verbe : *chantant, dormant, courant, etc.*) est **invariable**, l'adjectif varie en nombre et en genre. Dans certains cas, l'orthographe diffère d'une forme à l'autre :

Dans les exemples suivants l'adjectif est la première forme :

adhérent, adhérent - coïncident, coïncidant - confluent, confluant - affluent, affluant
 convergent, convergeant - détergent, détergeant - différent, différant - excellent, excellent
 divergent, divergeant - équivalent, équivalant - négligent, négligeant - précédent, précédant
 violent, violant - influent, influant - communicant, communiquant - vacant, vaquant
 convaincant, convainquant - suffocant, suffoquant - provocant, provoquant - navigant, navigant
 déléguant, déléguant - fatigant, fatiguant - intrigant, intriguant.

L'invariabilité du participe présent et les différences orthographiques entre l'adjectif et le participe, rendent indispensable de ne pas confondre les deux.

1. La forme en "-ant" est **participe présent** quand :

- elle est précédée de la négation "ne" : *Il travaille seul, ne communiquant avec personne...*
- elle appartient à un pronominal : *Ils avancent se convainquant mutuellement...*
- elle a un complément d'objet direct : Comparez : *J'ai trouvé ces enfants remuants. J'ai trouvé ces enfants remuant leurs jouets.*
- elle forme le complément absolu (sujet et prédicat mais sans introducteur ni verbe conjugué) : *Le hasard aidant.*
- Le plus souvent, mais pas toujours, lorsque l'adverbe qui la modifie est placé après : *Méfiez-vous des éléments changeant souvent.*

2. La forme en "-ant" est adjectif quand :

- elle est attribut : *Il est différent. Elle est différente.*
- Le plus souvent, mais pas toujours, lorsque l'adverbe (autre que "ne") qui la modifie est placé avant : *Méfiez-vous des éléments souvent changeants.*

Construction du participe présent

En principe, lorsque le participe est placé en début de phrase, cas fréquent des formules de politesse, la logique voudrait qu'il se rapporte au sujet du verbe principal de la phrase.

Sachant votre intérêt, j'ose vous proposer cette affaire.
En attendant votre réponse, je vous prie de recevoir...
Ayant relu le dossier, je pense que tous les éléments sont en place pour...

Et non :

Sachant votre intérêt, cette affaire pourrait vous...
En attendant votre réponse, recevez...
Ayant relu le dossier, tous les éléments sont en place pour...

Le participe présent peut s'employer comme complément absolu. Il existe un sujet et un prédicat mais pas de forme conjuguée ni mot introducteur *Dieu aidant, nous survivrons.*